

Orly, le 06 novembre 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

POURQUOI LA DIRECTION D'ADP NE RATIFIE-T-ELLE PAS L'ACCORD DE RUPTURE CONVENTIONNELLE COLLECTIVE SIGNÉ À L'UNANIMITÉ DES ORGANISATIONS SYNDICALES REPRÉSENTATIVES ?

Depuis la fin du mois d'août, la direction d'Aéroports de Paris a engagé des négociations avec les organisations syndicales représentatives sur trois accords, Activité Partielle de Longue Durée, Rupture Conventionnelle Collective et Accord de Performance Collective.

Depuis le début des négociations, la direction a insisté sur l'obligation de signer les trois accords ou rien. Pourquoi avoir alors négocié trois accords distincts et pas seulement un ?

A souligner qu'il s'agit là d'une procédure inédite que des entreprises, même encore plus en difficulté qu'ADP, n'ont pas utilisée en organisant des négociations séparées, plus respectueuses de leurs salariés et des organisations syndicales !

La CFE-CGC et la CGT n'ont pas cédé à ce chantage et ont décidé de ne signer que l'accord de Rupture Conventionnelle Collective, ce qui s'est traduit, in-fine, par une signature unanime !

Les deux organisations syndicales s'étonnent donc de lire dans le communiqué de presse de la direction d'Aéroports de Paris que : "*Le Groupe ADP prend acte de la décision de la majorité des organisations syndicales représentatives de ne pas signer l'ensemble des trois accords*". Comme pour l'engagement de non-licenciement pour motif économique (qui est conditionné à des objectifs de trafic), la direction travestit la réalité pour pouvoir engager un Plan de Départs Volontaires suivi d'un Plan de Sauvegarde de l'Emploi.

La signature de la RCC permettant de limiter le nombre de licenciements envisagés dans le cadre d'un PSE, **la CFE-CGC et la CGT sont donc dans l'attente de la ratification de cet accord par la direction.**

La direction doit aussi informer les salariés de ses intentions, qu'elle avait d'ailleurs annoncées aux Organisations Syndicales Représentatives et utilisées comme moyen de pression. Quel que soit le résultat des négociations, la direction avait décidé, y compris de façon unilatérale, de procéder à :

- Des millions d'euros d'économies sur le dos des salariés, leur faisant supporter l'essentiel de la charge de cette crise sanitaire, économique et sociale ;
- Des suppressions d'emplois, 700 annoncés, en réorganisant de nombreux secteurs de l'entreprise ;
- Des licenciements, alors que comme chacun le sait, il faut pouvoir les justifier économiquement.

La CFE-CGC et la CGT sont restées cohérentes depuis le début de cette épreuve et toujours avec pour seul objectifs de défendre les intérêts de TOUS les salariés. Les menaces de licenciement existent bel et bien dans les deux accords que nous n'avons pas signés. La direction doit assumer ses choix et ne pas faire supporter sa décision de substituer un PSE à la RCC aux organisations syndicales.

Ces mesures drastiques envers les salariés ne sont pas uniquement liées à la crise mais à la préparation de la privatisation...

La direction actuelle d'ADP prend toujours plus à cœur les intérêts de ceux qui prospèrent et s'enrichissent au détriment de ceux qui, par leur travail, ont fait prospérer l'entreprise.

Pourquoi la direction met-elle en place un Plan de Départs Volontaires alors que l'accord de Rupture Conventionnelle Collective a été signé UNANIMEMENT et qu'il permet de répondre rapidement à son besoin de réduction des effectifs !

Ces négociations n'auraient-elles été qu'un leurre et une manipulation pour mettre à mal les syndicats majoritaires et leur faire porter la responsabilité d'un PSE déjà décidé par la direction ?